

Le PRÉSIDENT: Oui. Ce sont les caisses populaires dont nous parlons. Ce ne sont pas précisément des banques; elles n'émettent pas de billets; ce sont plutôt des institutions d'épargnes.

M. MCKAY: Ce ne sont pas des compagnies de fiducie?

Le PRÉSIDENT: Non. Comme le professeur nous l'a dit, M. Desjardins en a été le fondateur; nous n'entrerons pas dans les détails, mais ce sont là les grandes lignes.

Le président:

Q. Avez-vous autre chose à nous dire?—R. Bien, je vous ai dit le principal. Si vous avez des questions à me poser ou si je ne me suis pas exprimé clairement, interrogez-moi.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous ayons de questions à vous poser. Nous vous sommes très obligés de votre témoignage. Nous nous rendons compte des difficultés que vous avez dû éprouver à parler une langue qui n'est pas la vôtre; nous vous félicitons de pouvoir vous exprimer si clairement et si facilement dans une langue autre que votre langue maternelle.

M. C. M. HAMILTON est rappelé et interrogé.

Le président:

Q. M. Hamilton, le comité serait heureux de vous entendre expliquer le fonctionnement du crédit agricole dans votre province. Voulez-vous nous dire ce que vous savez de cette question?—R. Monsieur le président, je ne prétends pas être une autorité dans la question de crédit. Si les membres du comité ont des questions à me poser relativement au fonctionnement du conseil des prêts agricoles de la Saskatchewan, je leur répondrai, si je le puis. J'ai préparé une déclaration contenant quelques renseignements sur le fonctionnement du conseil des prêts agricoles. Je constate, monsieur le président, que je ne l'ai pas apportée.

Q. Vous devez en avoir une idée générale, M. Hamilton. Nous n'insistons pas sur les détails.—R. Le régime du crédit agricole de la Saskatchewan est régi par le conseil des prêts agricoles. Le gouvernement vend des débentures portant 5 p. 100 d'intérêt. Les recettes sont transportées au conseil à l'intérêt payé par le gouvernement et le conseil consent les prêts aux fermiers à 6½ p. 100.

Q. Quel intérêt le gouvernement accorde-t-il?—R. Cinq pour cent. Les débentures portent 5 p. 100 d'intérêt.

Q. Trouvez-vous preneur à 5 p. 100?—R. Oui. Nous en avons déjà émis pour au delà de \$8,000,000, le Conseil des prêts agricoles a déjà prêté aux fermiers de \$8,000,000 à \$9,000,000 à 6½ p. 100.

Q. Le gouvernement ne paye que 5 p. 100?—R. Le gouvernement ne paye que 5 p. 100. Nous empruntons à meilleur marché que le gouvernement fédéral.

Q. Sur quel marché offrez-vous vos débentures?—R. Dans la province, en grande partie.

Q. Que dites-vous?—R. Le gouvernement a vendu les débentures dans la province en grande partie. On a fait une affirmation ce matin; j'oublie la date, mais depuis quelques mois seulement on en a vendu pour \$700,000. La *Municipal Hail Insurance Association* a acheté, durant l'année écoulée, pour \$300,000 de débentures. La *Municipal Hail Insurance Association* est une organisation de municipalités rurales qui, à la majorité des voix, décident de former une association d'assurance contre la grêle. Les administrateurs de l'association espèrent créer une réserve substantielle afin que le risque de l'assurance puisse être réparti non seulement sur une superficie étendue mais aussi sur plusieurs années. Les pertes causées par la grêle sont quelquefois considérable et quelquefois légères.

[L'hon. C. M. Hamilton.]